RÉAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERTÉ

Lundi 18 décembre 2023 – 19h – Salle des fêtes

Quartier Chennevières

Compte-rendu

de la réunion publique

Contexte de la réunion

Suite à un engagement du maire en réunion de quartier, la réunion publique sur le projet de réaménagement de la place de la Liberté s'est déroulée le 18 décembre 2023, dans la salle des fêtes, de 19h à 21h30.

Elle a réuni 240 participants, en grande majorité habitants de Chennevières, depuis plus d'une décennie. Parmi eux, se sont signalés 17 commerçants, 3 artisans, 3 acteurs de santé.

La réunion était animée par l'Agence Eker.

Ce compte-rendu en synthétise les échanges. Il est rédigé par l'Agence Eker.

Le document projeté pendant la réunion est annexé à ce compte-rendu.

Les ambitions de la Ville pour Chennevières

Laurent Brosse, Maire de Conflans Sainte-Honorine, a introduit la réunion en précisant que :

- Les grandes orientations pour le réaménagement de la place de la Liberté sont fixées : il s'agit de simplifier le schéma de circulation et redonner une place plus importante aux modes actifs de déplacement, revaloriser le cadre paysager et favoriser les usages, renforcer l'attractivité des commerces.
- Le projet précis n'est en revanche pas décidé.
- L'objectif de la concertation qui débute est justement de travailler collectivement à la définition du meilleur projet possible.

L'animateur a ensuite présenté les objectifs de la soirée :

- Présenter les grandes orientations du projet d'aménagement
- Présenter l'organisation prévue pour la concertation
- Identifier les attentes et sujets à aborder pendant la concertation

Il a ensuite présenté :

- les acteurs de l'élaboration du projet d'aménagement,
- l'articulation entre la concertation publique et les études techniques,
- l'articulation entre les porteurs de projets : les collectivités locales et Carrefour Property

(cf. page 4 de la présentation en annexe).

Le Maire a ensuite exposé **les ambitions de la ville pour Chennevières** : il s'agit de redynamiser le quartier en en concevant l'aménagement de manière concertée.
(pages 7 et 9 de la présentation en annexe)

Il a rappelé qu'une première phase de concertation avait été initiée en 2018 et abouti fin 2019 à un plan guide.
La 2e phase de concertation qui s'ouvre a pour objectif d'aboutir à un plan d'aménagement partagé.

Les périmètres d'aménagement

Le Maire a ensuite présenté **les périmètres d'aménagement**, les principes d'aménagement et les éléments à définir collectivement :

- **Périmètre de requalification des espaces publics, projet porté par la Ville et ses partenaires** (GPSO et conseil départemental) *(pages 11-12)*
- **Périmètre propriété de Carrefour Property, projet de modernisation et déplacement du magasin et aménagement urbain porté par Carrefour Property** *(pages 13-14)*

Il a précisé que la Ville et Carrefour Property travaillaient de concert, sur la base d'un constat commun de besoin de moderniser le magasin sans rupture d'activité. La faisabilité du projet implique la création de logements, dont une résidence senior à la demande de la Ville.

Le Maire a ensuite évoqué **les deux nouvelles voiries** qui seraient créées – dont les emplacements exacts et modalités de fonctionnement restent à définir *(page 16-17).*

Il a conclu son propos en présentant les grands jalons de **calendrier** pour le projet *(page 18).*

Une équipe de maîtrise d'œuvre sera désignée début 2024.
Le travail de concertation commencera aussi début 2024.
Les deux approches seront conduites en itération de manière à aboutir à un plan d'aménagement des espaces publics partagé en fin d'année.

Le Maire a ensuite précisé qu'un comité utilisateurs avait été mis en place pour suivre les études et travailler sur le projet – celui-ci rassemble notamment le comité de quartier, l'association des commerçants, le CCVE.

Une démarche de concertation sera également conduite par Carrefour Property sur les sujets qui lui sont propres.

Echanges

Un large temps d'échanges a ensuite été ouvert. Les sujets abordés sont retranscrits ci-après par thématiques.

Sur l'opportunité du projet de réaménagement de la place de la Liberté

Un représentant du collectif de sauvegarde de Chennevières a rappelé le caractère sensible et complexe des projets de restructuration de la place, du fait de la configuration historique en hameau du quartier. Il a affirmé la nécessité d'embellir la place. Il a aussi insisté sur l'enjeu d'en préserver l'identité.
La majorité des participants ont confirmé leur souhait de voir la place s'embellir, dans le sens des orientations citées par la ville.
Plusieurs participants ont modéré le degré d'évolution de la place à apporter : pour certains, elle doit bénéficier d'un embellissement davantage que d'un réaménagement complet.
La plupart des participants qui se sont exprimés sur la végétalisation ont confirmé l'intérêt d'une plus grande place faite à la nature sur cette espace.

Sur le dynamisme commerçant et économique de la place

De nombreux participants ont salué le dynamisme et l'attractivité de la place, qualifiée par certains de pôle financier, pôle de santé, pôle commerçant et pôle festif.
Une participante a noté la perte de dynamique commerçante (départ du libraire, etc.).

La présidente de CAP Conflans, association de commerçants et d'artisans, a démontré la diversité des activités présentes (office notarial, bijouterie, chausseur, pharmacie, boulangeries, vente de pièces auto, magasin de décoration, pizzeria, assureur, magasin de scooter, coiffeur, salon d'esthétique, divers restaurants, bar-tabac presse, auto-école, esthéticienne, etc.).

Elle a précisé qu'aucun local n'était vacant, soulignant le caractère rare et précieux de cette situation et ne permettant pas l'installation de nouveaux porteurs de projet.
Elle a rappelé le sens de l'action de CAP Conflans, vers une dynamisation du commerce de proximité, et notamment à Chennevières, afin de continuer à être un pôle attractif pour les communes voisines aussi.

Des propositions ont été formulées à l'égard d'activités manquantes dans le quartier : libraire, bricolage, etc.

L'ensemble des participants ont convenu de la nécessité de renforcer l'attractivité et la diversité commerçante de la place.

Sur le marché couvert

Une participante a rappelé que l'éventuel déplacement du marché avait été évoqué lors de la 1ère phase de concertation.

Le Maire a confirmé que cela avait été un sujet étudié en concertation et que les échanges avaient permis d'affirmer la place du marché, en tant que pôle attractif. Le marché n'est donc pas dans le périmètre de projet de requalification des espaces publics.

Echanges

Sur les voiries en projet

La majorité des participants qui se sont exprimés ont formulé leur inquiétude voire leur opposition à une voirie qui couperait la place en deux parties. Evoquant « un boulevard », « une avenue », « une rue », ils ont considéré qu'un tel aménagement dénaturerait le potentiel convivial de la place.

Le Maire a expliqué que des simulations avaient été réalisées sur la base de cet aménagement en voirie centrale, qui avaient démontré le bon fonctionnement du dispositif. Il a exprimé son attention à ouvrir à d'autres solutions pendant la concertation, pour échanger et expérimenter afin de choisir le projet le plus adapté.

Sur les enjeux de circulation voiture et des cheminements piétons

Plusieurs participants ont salué la fluidification du trafic permise par la mise en giration récente de la place, tout en constatant que la circulation des piétons et des vélos restait compliquée et peu lisible.

Plusieurs participants ont signalé leur fréquents déplacements à pied sur la place et estimé que la proximité de l'école, des commerces de proximité et des équipements publics impliquent une nécessaire sécurisation des cheminements piétons.

Un participant a souhaité des précisions sur l'ambition du projet en matière de circulation : s'agit-il de réduire, d'augmenter la circulation, de l'accélérer ou la ralentir ?

Un participant a demandé à ce que des voies dédiées aux vélos soient créées, ainsi que du stationnement vélo.

Une participante a souhaité à ce que le plan de circulation soit analysé et étudié sur l'intégralité du secteur (la place, mais aussi les rues avoisinnantes).

Une participante a demandé à disposer de données plus précises en matière de flux.

Sur les enjeux de stationnement

Plusieurs participants ont affirmé la nécessité de maintenir du stationnement suffisant en surface.

Une représentante d'un collectif de 25 artistes et artisans conflanais a souhaité des précisions quant au devenir du parking gratuit le dimanche sur la place.

Le Maire a précisé que le stationnement resterait à l'air libre sur la place, expliquant que le sujet des études et de la concertation à venir concernait le volume du stationnement, son emplacement, son mode de fonctionnement.
Il a expliqué que le stationnement nécessaire au projet de Carrefour Property serait sous-terrain, dans le périmètre foncier de Carrefour.

Sur le sujet des transports en commun

Deux participants ont évoqué l'enjeu du développement des transports en commun (bus et métro ont été évoqués), demandant ce qui était prévu sur le sujet.

Echanges

Sur la vocation festive de la place

Plusieurs participants ont affirmé leur souhait de voir pérennisée la vocation festive de la part, citant notamment la réussite des installations actuelles.

Sur des projets alternatifs, sur une conduite de projet par expérimentations

Le représentant du collectif de sauvegarde de Chennevières a cité une proposition d'aménagement transmise à la ville, avec végétalisation et liaisons douces.

Le représentant du collectif de sauvegarde de Chennevières a proposé de mettre en expérimentation une solution qui supprimerait la voie de circulation le long de la résidence des Grès pour maintenir une voie à double sens le long de La Poste.

Une autre participante a suggéré d'élargir le giratoire ainsi : un sens de circulation le long de La Poste, l'autre sens sur la place du marché – permettant ainsi de libérer une partie de la place de la Liberté tout en dynamisant la place du marché.

Une participante a complété en suggérant la mise à double sens des rues Le Guen et Spysschaert.

Sur la conduite du projet

Des participants ont demandé à comprendre le rôle de GPSO.

> *Le Maire a expliqué que GPSO avait la compétence voirie et qu'à ce titre elle participerait au financement du projet.*

Quelques participants ont invité à évoquer un projet de lieu de vie plutôt qu'un projet de voirie, valorisant le travail qui avait été réalisé lors de la 1ère phase de concertation, afin d'avoir une approche globale de l'espace public.
Ils ont rappelé plusieurs éléments évoqués lors de la 1ère phase : l'enjeu du maintien du manège, l'installation de bancs, la qualité des espaces publics créés, la réinstallation d'une fontaine, etc.

> *Le Maire a confirmé que le souhait était de créer un lieu de vie, et que ce qui avait été dit lors du diagnostic sensible lors de la 1ère phase de concertation serait un socle de départ pour la concertation. Il a par ailleurs affirmé que le manège serait maintenu dans le futur projet.*

Un participant a suggéré de procéder à un moment dans la concertation à l'instar du dispositif mis en place pour le budget participatif.

Echanges

Sur le projet porté par Carrefour Property

Plusieurs participants ont exprimé la nécessité de maintenir La Poste dans le projet.

Le Maire a expliqué que le déplacement du Carrefour impliquait le déplacement de son locataire La Poste, et que la ville s'engagerait à tout faire pour maintenir La Poste dans le nouveau projet.

Le représentant de Carrefour Property a confirmé son intention de maintenir La Poste dans son projet, précisant que la décision revenait à La Poste elle-même.

Une participante s'est interrogée sur l'opportunité de la résidence senior.

Le Maire a expliqué que c'était une demande de la Ville, en réponse à un besoin observé.

Un participant s'est interrogé sur le devenir de la station service.

Le représentant de Carrefour Property a expliqué que le devenir de la station service était un sujet à étudier.

Quelques participants se sont interrogés sur le devenir de l'espace libéré par le Carrefour actuel après son déplacement.

Un participant s'est inquiété des nuisances en phase travaux pour les riverains. Une autre participante s'est interrogée de l'effet du projet sur la valeur immobilière des biens.

Un participant a demandé à connaître le nombre de logements projeté, un autre a souhaité connaître la hauteur des futurs bâtiments.

Yohan Demasse, représentant de Carrefour Property, a expliqué l'enjeu de modernisation du magasin et de sa meilleure intégration dans le quartier, dans une optique de répondre aux attentes des clients mais aussi des salariés du Carrefour. Il a expliqué l'ambition de Carrefour de conduire une concertation pour définir le meilleur projet pour Carrefour et le quartier.

Le Maire a précisé que ni la forme urbaine, ni le nombre de logements n'étaient encore définis, rappelant le statut de début de démarche.

Un participant s'est interrogé sur les liens entre les deux projets et leur interdépendance. Un autre a demandé le rôle qu'aura la Ville dans le projet porté par Carrefour Property.

Le Maire a expliqué que les deux projets étaient bien distincts. Le projet de réaménagement des espaces publics n'a pas besoin du projet de Carrefour Property pour se concrétiser.

Il a précisé que le projet de Carrefour Property devra respecter le PLUi et rappelé que le Maire détenait le pouvoir de délivrance du permis de construire.

En conclusion

Le Maire a constaté que les grandes orientations d'aménagement semblaient partagées entre la Ville et les habitants, et expliqué que la concertation permettra de définir les modalités concrètes de leur réalisation.

Il a rappelé son ambition d'ouvrir le champ des possibles, d'expérimenter, de travailler en itération avec les experts techniques de la maîtrise d'œuvre afin d'aboutir à un projet partagé.

L'animateur a confirmé le rôle de la concertation, qui était de travailler de manière méthodique et itérative, afin d'aboutir à une décision des élus qui puissent s'appuyer sur les avis et contributions des habitants.

Le programme de concertation sera annoncé en février 2024.

Merci

www.conflans-sainte-honorine.fr